

R Par. vll. May  
1662.

D'Orange a 24<sup>e</sup> May 1662 N. 5.

Monsieur

Jay receu celle dom et vous apla m'honneur du  
12 de ce mois, mais non pas le bille et copie que me  
marques y estre jointe ce qui amis beaucoup de personnes  
en peine par ce qu'elles temeauit escript de Paris quere.  
Leur deuers distribuer plusieurs nouvelles au moyen  
de ce billet, et auours sen lour plaintz amoy estimant  
que ce les leur cauchais agair mesmes menace d'ouurer  
Une autre fois vos lettres, lesquelles passent par leurs  
mains, A tellement monsieur que si vous me faittes  
l'honneur de m'escryre il sera <sup>bon que asoit</sup> par une autre voye.  
Celle du sieur Charras ne semblans beaucoup plus  
assurees, et que vos lettres ne seront pas suettes atant  
de curiosite la plus grande sans conduite uij prudence  
Car il falloit quere leur faire venir vos lettres comme

Lundi 20 Janv<sup>e</sup> 1650 apres 0<sup>0</sup>

Ils le desireront qu'ilz voulent ouvrir comme Ils  
disent, ie ne pourrois pas mesnager ce qu'il vous plaira  
de me confier ainsi que me recommandes si fort, ny ne  
puis pourrois pas non plus faire avors preparer ~~comme~~  
que re mes force de faire des œurs bien differentes au service  
des S. A)

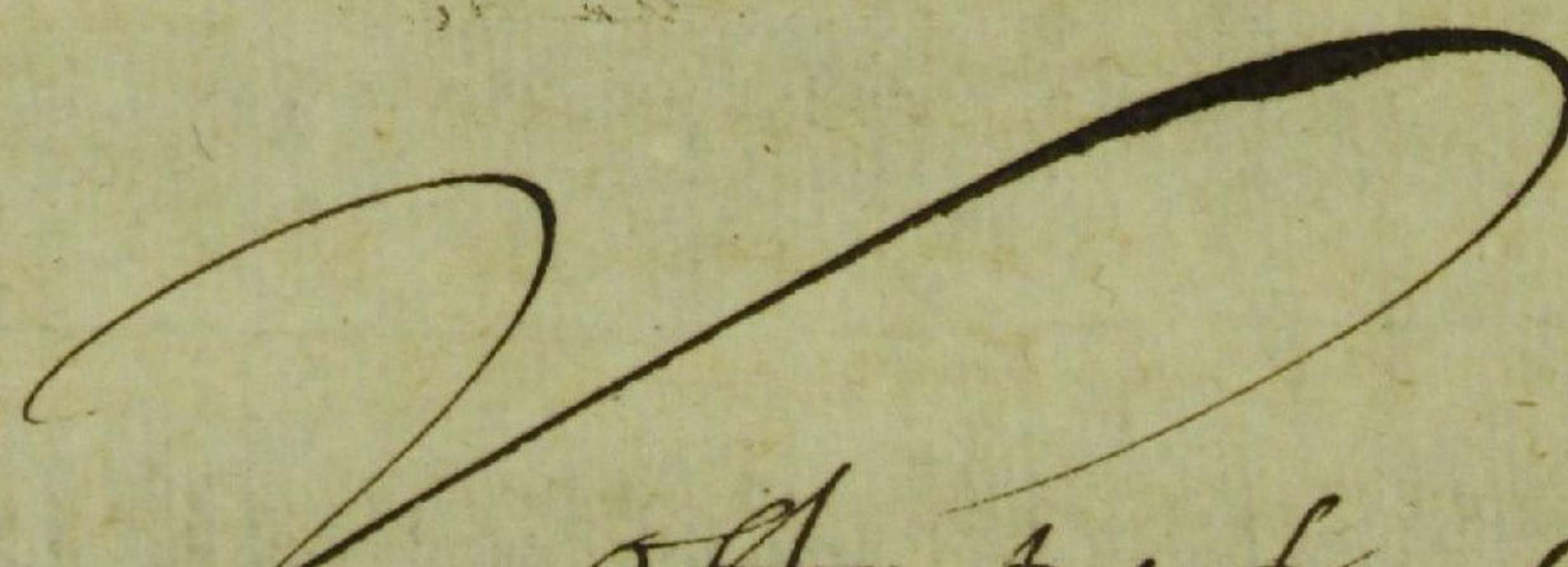
Le Parlement est assambleé depuis le xij<sup>e</sup> de ce mois, Ils  
travaillent a rendre justice aux sujets de S. A. Il revient  
que si l'ambassade commune ne s'accorde~~de~~ comme il y  
a pour d'apparence qu'ils procederont a la creation des  
nouueaux Consuls et Conseillers d'Etat, et au renouvellement  
des presques toutes larges magistracies et mettrent ces gens  
qu'il leur plaira, tous sorts d'yeux qui exercent  
que cene sera que sur la fin de l'eté Scame, laquelle  
durera apparemment jusqu'au 20 du mois prochain  
Le sieur de Beauregard n'est pas venu comme on  
disoit pour rendre les lettres que devant led' Parlement,  
on dit qu'il est fort travaille de la goutte a Pernes  
mais on croit que si il atans son peu de retache que  
l'envira

Mons Vgues Monsieur, ce que le Bureau vous envoie  
sur le sujet de l'arrest du conseil regardant le Peage  
du Rhône, Surveu que n'adouteray rien de particulier  
sinon qu'en Jan 1652 que je poursuivis en la cour des  
aides de Montpellier, un juge pour raison du dudit Peage  
auquel j'interrogeai le Seigneur du pays du Languedoc  
Les Votaries regouane sur la gare vienue, et les gens du  
roy, ayant visité les actes et Register des Etats de ce ditz  
Province ij treuves comme decoups en temps lez ditz Etats  
auoyant donne charge a leur Seigneur et deputee de ceintre  
a S. A ledes ditz Peages pesquis et l'annee 1650 que le pays

discontinuées

ayant este affligeé de peste ces propositions furent vrai  
partablement par le defaut de ceux qui avoient auparavant  
compose l'exp assambler qui estoient defalles. Or combien que  
Tempeschable a Mor que ces actes ne fussent pas produitz au  
procès, et que l'en rapportasse au bon Arrest en faveur de  
S. A. Regne ou n'avoient pas pu obtenir a Toulouse d'arruau  
du Prince Philippe Billanque qui auore fait ayre plusieurs  
guerres). Il est veant moruyt aeraudie que si on reprendroit  
les premiers errementz du procès auquel Toulouse qui on ne  
donna de la peine a S. A. Tellier Monsieur qui d'esi  
fut important comme vous savez beaucoup mieux que moy  
d'aller Sobremens en cest affaire ce empêcher fut jepuis  
quid ne fut pas difauté par devant les negocians Ce qui  
fut partablement fait estant conduit par de S. Loyer  
mais que les autres. Je prie Dieu Monsieur qui d'espandoit  
de plus en plus ses saines bénédiction sur vos travaux Et  
nous faire la grace de nous faire bien tost des fructz et sur  
tout qu'il vous emmene bien tost parmi vous affin que  
je puisse vous rejoindre par mes respects que refuer

Monsieur



Office tres humble & des  
obligans scrupuleux

<sup>143</sup>  
Sauvage

